

PROCÈS - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2019

CONVOCATION : 25 mars 2019
AFFICHAGE : 12 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt neuf mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de BLANGY-TRONVILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Eric GUÉANT, maire.

PRÉSENTS : Mmes Nathalie HAVET, Véronique WARMÉ, Sabine MAILLY, Chantal CORDELETTE, Ariane DEREUMAUX ; MM. Eric GUÉANT, Patrice BOUTEILLE, Olivier CARLOS, Pascal DÉCLE, Tristan ROBERT, Charles PRAMAGGIORE, Matthieu LENGLET

ABSENTS EXCUSÉS : Sylvain HALGAND, Armel LECLERCQ, Jean-Yves GAUDEFROY

PROCURATIONS : Sylvain HALGAND à Nathalie HAVET
Armel LECLERCQ à Matthieu LENGLET
Jean-Yves GAUDEFROY à Pascal DÉCLE

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
Informations et compte-rendu des décisions du maire
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 décembre 2018
- 3) Finances : Approbation du compte de gestion 2018
- 4) Finances : Vote du compte administratif 2018
- 5) Finances : Participation aux charges intercommunales 2019
- 6) Finances : Vote du taux d'imposition des taxes locales directes 2019
- 7) Finances : Exonération de la taxe foncière sur le non bâti au profit des jeunes agriculteurs
- 8) Finances : Vote du budget primitif 2019
- 9) Ressources Humaines : Modification du tableau des effectifs et des ratios d'avancement du personnel
- 10) Sécurité : Elaboration du schéma communal de défense contre l'incendie (D.E.C.I.)
- 11) Fêtes et cérémonies : Points sur la fête communale et fête du 13 juillet
- 12) Elections : Organisation du bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai 2019
- 13) Questions diverses.

1 : Désignation du/de la secrétaire de séance

Madame Véronique WARMÉ a été désignée secrétaire de séance sur proposition de M. GUÉANT.

Pour : 13 dont 2 procurations

Contre : 0

Abstention : 0

Informations et compte-rendu des décisions du maire

- + Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu, sauf point à examiner en urgence, le vendredi 14 juin à 20 heures.
- + Point sur le personnel technique communal : M. SUEUR sera en retraite le 30 avril, Mme FLAMENT est en arrêt, M. THOMAS commencera un contrat d'un an à compter du 2 avril (Parcours Emploi Compétences).
- + M. VERNET a souhaité mettre fin à son bail de location de l'étang cadastré AC 28. Un nouveau bail a été signé avec M. COCQUEREL.
- + Dans le but de réduire les dépenses de fonctionnement, la commune a résilié les contrats qui la liaient aux AMP (biens communaux, automobile et responsabilité civile) et à APRIL/SOFAXIS (assurances statutaires) pour signer de nouveaux contrats avec GROUPAMA.

Arrivée de M. LENGLET à 20h10.

2 : Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 décembre 2018

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 décembre 2018 est approuvé.

Pour : 15 dont 3 procurations

Contre : 0

Abstention : 0

3 : Finances : approbation du compte de gestion 2018

Le conseil municipal, après s'être fait présenter par M. le Maire :

Le budget primitif de l'année 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, le détail des mandats délivrés, les titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du receveur dressé par les comptables, Mme Françoise LACROIX, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, accompagné des développements des comptes tiers, de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer, de l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, le montant de tous les titres de recettes émis, le montant de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par la comptable de la Trésorerie du Grand Amiens et Amendes, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Pour : 15 dont 3 procurations

Contre : 0

Abstention : 0

4 : Finances : vote du compte administratif 2018

Présidence : Nathalie HAVET. Présents : 12 - Délibérants : 11 - Procuration : 3

Le conseil municipal réuni, sous la présidence de Mme Nathalie HAVET, Première Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Eric GUÉANT, Maire et ordonnateur,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu les dispositions de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant que les données du compte administratif sont conformes à celles du compte de gestion du comptable selon les données résumées ci-dessous :

	Reports	Opérations de l'exercice	Total	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT				
Dépenses		15 737.75 €	15 737.75 €	
Recettes		20 168.79 €	20 168.79 €	
Résultat exercice	63 163.73 €	4 431.04 €	67 594.77 €	67 594.77 €
FONCTIONNEMENT				
Dépenses		289 454.74 €	289 454.74 €	
Recettes		318 112.97 €	318 112.97 €	
Résultat exercice	26 708.94 €	28 658.23 €	55 367.17 €	55 367.17 €
TOTAL	89 872.67 €	33 089.27 €	122 961.94 €	122 961.94 €

M. GUÉANT s'absente au moment du vote.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 de l'ordonnateur qui fait apparaître les résultats suivants :

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 55 367.17 €.

Le solde d'exécution d'investissement s'élève à 4 431.04 €.

Pour : 14 (dont 3 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

5 : Finances : participation aux charges intercommunales 2019

M. GUÉANT énumère les contributions aux syndicats et organismes auxquels adhère la commune pour 2019 :

- Fédération Départementale d'énergie	:	1 934.32 €
- SISA	:	410.00 €
- Syndicat des Alençons	:	1 110.00 €
- SISCO de Blangy-Glisy	:	8 749.38 €
- SIVOM de Boves (aide sociale + dette voirie)	:	10 903.73 €
- CAUE 80	:	50.00 €

		23 157.43 €
AMIENS METROPOLE	:	25 028.00 €

Considérant que toutes les participations 2019 n'ont pas encore été notifiées, après en avoir délibéré, les élus **ACCEPTENT** le mandatement des contributions aux syndicats et organismes précités.

Pour : 15 dont 3 procurations Contre : 0 Abstention : 0

6 : Finances : vote du taux d'imposition des taxes locales directes 2019

M. GUÉANT rappelle que l'actuel conseil municipal s'était engagé à ne pas augmenter les impôts et propose donc de reconduire les taux appliqués depuis 2000, à savoir :

Taxe d'habitation	12,98 %
Taxe sur le foncier bâti	23,41 %
Taxe sur le foncier non bâti	36,57 %

Ces taux permettent d'obtenir un produit fiscal attendu, en recettes de fonctionnement (compte 73111, contributions directes de la nomenclature M14) de 163 906 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de maintenir les taux des taxes locales directes pour 2019.

Pour : 15 dont 3 procurations Contre : 0 Abstention : 0

7 : Finances : exonération de la taxe foncière sur le non bâti au profit des jeunes agriculteurs

Le Maire expose les dispositions relatives au dégrèvement de la taxe foncière sur le non bâti (T.F.N.B.) pour les jeunes installés en 2019.

L'Etat prend en charge pour toutes les communes 50 % de la part communale et intercommunale. Ce dégrèvement systématique porte sur les terres dont l'agriculteur est propriétaire ou locataire pendant cinq années à partir de l'année qui suit celle de l'installation. Le dégrèvement des 50 % restants et correspondants à la part communale dépend d'une délibération de la commune. La décision doit intervenir avant le 30 septembre 2019 pour être applicable en 2020. La durée de dégrèvement peut aller de un à cinq ans.

Mme Ariane DEREUMAUX s'absente au moment des délibérations et du vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE d'accorder le dégrèvement de 50 % sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférentes aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs
DÉCIDE que ce dégrèvement est accordé pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant celle de l'installation du jeune agriculteur,
CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour : 13 dont 3 procurations Contre : 0 Abstention : 1 (T. ROBERT)

8 : Finances : vote du budget primitif 2019

Les montants des dotations 2019 ne sont pas encore notifiés.

Après la présentation du budget primitif 2019 faite par M. GUÉANT,

<u>INVESTISSEMENT</u>	
DÉPENSES	512 945.19 €
RESTES A RÉALISER	
TOTAL	512 945.19 €
RECETTES	445 350.42 €
RESTES A RÉALISER	
INVESTISSEMENT REPORTÉ	67 594.77 €
TOTAL	512 945.19 €
<u>FONCTIONNEMENT</u>	
DÉPENSES	341 124.19 €
RECETTES	285 757.02 €
FONCTIONNEMENT REPORTÉ	55 367.17 €
TOTAL	341 124.19 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote et APPROUVE le budget primitif 2019 présenté.

Pour : 15 dont 3 procurations

Contre : 0

Abstention : 0

9 : Ressources humaines : modification du tableau des effectifs et des ratios d'avancement du personnel

M. GUÉANT rappelle aux membres du conseil municipal qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires applicables à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante, après avis du comité technique paritaire, de fixer le nombre d'agents pouvant être promu à un grade par rapport au nombre d'agents remplissant les conditions d'accès à ce grade.

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

SOLLICITENT le comité technique paritaire sur la proposition de tableau des ratios promus/promouvables tel que défini ci-dessous :

Cadre d'emploi/grade	Grade d'avancement possible	Proposition de ratio
ATSEM		
Agent territorial spécialisé principal des écoles maternelles 2 ^{ème} classe	Agent territorial spécialisé principal des écoles maternelles 1 ^{ère} classe	100 %

RAPPELLENT que l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement, en fonction des missions effectives des agents, missions qui doivent correspondre au grade auquel ils peuvent prétendre

DÉCIDENT de créer le grade d'avancement au tableau des effectifs et le poste d'ATSEM 1^{ère} classe

AUTORISENT M. le maire ou toute personne déléguée par lui à signer l'ensemble des documents permettant de mener à bien la procédure d'avancement de grade dans les meilleurs délais.

Pour : 15 dont 3 procurations

Contre : 0

Abstention : 0

10 : Sécurité : élaboration du schéma communal de défense contre l'incendie (D.E.C.I.)

Point ajourné

11 : Fêtes et cérémonies : point sur la fête communale et fête du 13 juillet

Madame HAVET expose aux membres du conseil le déroulement de ces deux journées et présente les prestations retenues.

12 : Elections : organisation du bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai 2019

De 8h00 à 10h30	Eric GUËANT	Tristan ROBERT	Charles PRAMAGGIORE
De 10h30 à 13h00	Nathalie HAVET	Chantal CORDELETTE	Sabine MAILLY
De 13h00 à 15h30	Olivier CARLOS	Pascal DËCLE	Sylvain HALGAND
De 15h30 à 18h00	Véronique WARMË	Patrice BOUTEILLE	Armel LECLERCQ

13 : Cimetière : modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur indique que, pour le columbarium, « les inscriptions seront gravées sur la plaque de fermeture (porte) des cases sauf pour le columbarium du jardin du souvenir où les plaques en métal gravé seront fixées sur la porte. [...] Les familles pourront également faire apposer sur la plaque de fermeture (porte), une photo et/ou un soliflore. »

M. GUËANT propose au conseil municipal de modifier comme suit : « les inscriptions seront gravées sur une plaque en métal doré ou en PVC collée sur la porte, de dimension 20x12 cm. Les plaques seront retirées à la fin du droit de concession et déposées au jardin du souvenir ».

Après délibération, les membres du conseil municipal AUTORISENT la modification du règlement intérieur du cimetière communal comme précédemment exposé.

Pour : 15 dont 3 procurations

Contre : 0

Abstention : 0

14 : Questions diverses

 Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.

Prénom et nom	Signature
Eric GUÉANT - Maire	
Nathalie HAVET - 1 ^{ère} adjointe	
Patrice BOUTEILLE - 2 ^{ème} adjoint	
Sylvain HALGAND - 3 ^{ème} adjoint	Absent excusé - Pouvoir à N. HAVET
Véronique WARMĒ - 4 ^{ème} adjointe-secrétaire de séance	
Olivier CARLOS	
Sabine MAILLY	
Pascal DÉCLE	
Armel LECLERCQ	Absent excusé - Pouvoir à M. LENGLET
Chantal CORDELETTE	
Jean-Yves GAUDEFROY	Absent excusé - Pouvoir à P. DÉCLE
Tristan ROBERT	
Charles PRAMAGGIORE	
Ariane DEREUMAUX	
Matthieu LENGLET	